



FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF ET ENGAGEMENTS D'ACF ENVERS SES ADHERENTS

Le fonctionnement de l'association

L'Assemblée générale des adhérents est souveraine et est l'organe clé de notre gouvernance. Elle élit chaque année des administrateurs pour renouveler le Conseil d'Administration approximativement par tiers.

Ces administrateurs (entre 18 et 21) élisent le président. Le président et les membres du Conseil d'Administration définissent les orientations stratégiques de l'association et s'assurent de leur respect. Ils sont tous bénévoles dans leur fonction.

Les engagements d'ACF envers ses Adhérents

ACF s'engage à informer ses adhérents pour les aider à mieux exercer leurs droits par :

- La Lettre Mensuelle, synthèse des actions d'ACF au siège, dans les missions et dans les délégations.
- Les Echos du CA, résumé des débats en Conseil d'Administration.
- Des invitations aux « Conférences Françoise Giroud » au cours desquelles des experts débattent sur des sujets liés à l'action humanitaire ou à nos pays d'intervention, mais aussi aux conférences pouvant se tenir en région dans les Délégations d'ACF ;
- Des invitations au siège ou en région à des événements comme pour les « Récits retour de mission » des expatriés et pour tous les événements de mobilisation citoyenne et de sensibilisation partout en France (Journées Mondiales de l'Eau et de l'Alimentation, sensibilisations dans les collèges participant aux Courses contre la Faim...)
- Un espace adhérents sur le site internet d'ACF pour participer aux débats, recevoir les réponses à vos questions etc...
- La possibilité d'assister aux réunions de CA (en tant qu'observateur) qui ont lieu tous les 2 mois à Paris et de prendre part à des groupes de travail (commissions consultatives mixtes) émanant du Conseil d'Administration.
- L'envoi quatre semaines avant l'Assemblée Générale des documents nécessaires à l'exercice des fonctions d'adhérent.

